

CHARTES DES DROITS DE LA PERSONNE / LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE

René Pepin

Volume 32, numéro 2, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1107663ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1107663ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Pepin, R. (2002). Compte rendu de [CHARTES DES DROITS DE LA PERSONNE / LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 32(2), 487–488. <https://doi.org/10.7202/1107663ar>

CHARTES DES DROITS DE LA PERSONNE LÉGISLATION, JURISPRUDENCE ET DOCTRINE*

par René PEPIN**

Voici la 14^e édition d'un excellent ouvrage, dont la réputation n'est plus à faire. Il s'inscrit dans la tradition des *digests* auxquels les ouvrages britanniques nous ont habitués. Il s'agit donc essentiellement de résumés de décisions de tribunaux, regroupés en fonction de l'article de la loi qui y a été étudiée.

L'ouvrage est divisé en quatre grandes parties, comprenant chacune le texte complet d'une loi, suivi des résumés jurisprudentiels relatifs à chaque disposition et des références à la doctrine, qu'il s'agisse d'articles ou de monographies. Sont donc étudiées la *Loi de 1982 sur le Canada*¹, la *Charte des droits et libertés de la personne*², du Québec, la *Déclaration canadienne des droits*³, et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*⁴. On reproduit aussi, pour le bénéfice du lecteur, donc sans résumés jurisprudentiels, le texte de plusieurs documents internationaux, des documents spécifiquement européens et le texte des Amendements à la constitution américaine.

Le chercheur peut rapidement trouver ce qu'il désire. S'il connaît l'article de la loi qui traite de ce qui l'intéresse, il s'y rend directement. S'il connaît une décision d'un tribunal, il y a une table de la jurisprudence qui fait le lien avec une disposition de la loi pertinente. S'il n'a pas d'élément pour commencer sa recherche, un index couvrant les quatre grandes législations fait le lien entre un mot ou un concept juridique et un article d'une loi. Au début de chaque texte législatif et régulièrement juste avant la jurisprudence relative à une disposition en particulier se trouve une table des matières. Notons qu'on a laissé tomber ces dernières années la Table de la doctrine. Il faut croire qu'on a jugé qu'elle n'était pas vraiment utile, le lecteur pouvant retrouver toutes les références à la doctrine recherchée sous l'article de la loi qu'il aura trouvé.

*. H. Brun et P. Brun, *Chartes des droits de la personne / législation, jurisprudence et doctrine*, 14^e édition, Montréal, Wilson & Lafleur ltée, 2001, 1237 p.

** Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

1. (R.-U.), 1982, c. 11.

2. L.R.Q. c. C-12

3. L.C. 1960, c. 44, reproduite dans L.R.C. 1985, app. III.

4. L.R.C. 1985, c. H-6.

Ce qui fait la force de l'ouvrage, à mon avis, réside dans la qualité des résumés. Les auteurs ont su décortiquer les arrêts pour en tirer l'essentiel. En quelques phrases ou quelques paragraphes, ils fournissent au chercheur ce qu'il désire : non pas un résumé complet d'une décision, appelé le «jugé», mais une description des principales questions traitées, un résumé de ce qui y a été décidé, pour qu'il sache quelles décisions lui sont pertinentes et lesquelles il devra consulter le texte au complet. Les auteurs accomplissent un travail minutieux en évitant de mentionner une décision à un seul endroit. Selon ce qui s'avère nécessaire, on peut la retrouver à deux ou trois endroits dans le volume, sous des articles de différentes lois.

Je ne crois pas qu'il existe actuellement dans les banques de données électroniques des outils qui permettraient d'obtenir aussi rapidement ou facilement l'information fournie dans le volume. En ce sens, il s'avère encore plus utile au chercheur. L'ouvrage est mis à jour chaque année, de sorte qu'il ne «date» jamais de plus de douze mois; son nombre de pages va évidemment en augmentant légèrement à chaque an, vu que la quantité de références faites à la jurisprudence et à la doctrine va toujours en croissant.

L'ouvrage n'a pas la prétention de remplacer une monographie sur le sujet des libertés fondamentales, mais en matière de jurisprudence, il s'avère un outil indispensable tant pour l'étudiant ou l'avocat.